

Journée WEKA du droit du travail

Mardi 18 mars 2025, 09.00–16.45 – online

Horaires	Thèmes	Intervenants
08.15–08.55	Accueil des participants	
08.55–09.00	Propos de bienvenue	Birgitt Bernhard et Basile Walder
09.00–10.30	Actualité des tribunaux en matière de droit du travail • Modifications légales • Projets de lois • Actualité des tribunaux – jurisprudence	Christian Favre Avocat, spécialiste FSA en droit du travail, Lausanne
10.30–11.00	Pause	
11.00–12.00	Le télétravail: questions choisies et aspects pratiques • Gestion des horaires et du temps de travail • Matériel et frais • Protection de la santé et de la personnalité • Télétravail transfrontalier: évolutions récentes	Marie-Thérèse Guignard Avocate, spécialiste FSA en droit du travail, Lausanne
12.00–13.00	Pause	
13.00–14.00	L'incapacité de travail: questions choisies • Obligation de fidélité et de diligence durant l'incapacité de travail: droit de l'employé/e de ne pas répondre à son employeur? • Rémunération de l'employé/e en cas d'assurance perte de gain maladie: exigences minimales selon la jurisprudence, avec exemple • Incapacité de travail limitée au poste de travail: conséquences sur le délai de protection de l'employé/e	Christian Giauque Avocat, spécialiste FSA en droit du travail, Lausanne
14.00–15.00	Le certificat médical: état des lieux et pratique • Fardeau et moyen de preuve de l'incapacité de travail • Incapacité «à géométrie variable» • Contestation du certificat médical • Le faux certificat médical	Sandeep Pai Avocat, spécialiste FSA en droit du travail, Blonay
15.00–15.30	Pause	
15.30–16.30	Les vacances, pas toujours de tout repos: questions choisies • Le droit aux vacances, quelques rappels de base • La maladie ou l'accident durant les vacances, conséquences et limites • Le travail pour un tiers durant les vacances est-il envisageable? • La réduction du droit aux vacances, conditions et limites • Nouvelle jurisprudence en matière d'indemnisation mensuelle des vacances, quelles en sont les conséquences à ce stade? • Conclusions et recommandations	Sandra Genier avocate, spécialiste FSA en droit du travail, Montreux
16.30–16.45	Clôture	Birgitt Bernhard et Basile Walder